



LES ENGAGEMENTS DE LA CONFÉRENCE DE TURIN SUR LE SPORT ET L'ENVIRONNEMENT

*Les participants à la V^e Conférence mondiale sur le sport et l'environnement, à savoir plus de 80 Comités Nationaux Olympiques, 20 Fédérations Internationales de sports, huit comités d'organisation des Jeux Olympiques passés et actuels (dont celui de Turin), plusieurs des villes requérantes 2012, des représentants du Comité International Olympique et du Comité International Paralympique, des olympiens, des délégués du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, des organisateurs de manifestations sportives et récréatives, des organisations écologistes, des instituts de recherche, d'autres membres du Mouvement olympique ainsi que des officiels gouvernementaux, déclarent que, conformément au thème de la conférence, les huit principes suivants sont essentiels pour que le Mouvement olympique et la communauté sportive mondiale organisent des activités sportives et récréatives dans le respect de l'environnement, notamment par l'établissement, le maintien et le développement de « **partenariats pour un développement durable** ».*

1. Le sport comme outil pour le développement durable et la solidarité

- Il faudrait créer des instruments pour les CNO des pays en développement afin que ces derniers aient la possibilité d'utiliser le sport pour promouvoir le développement durable, et qu'ils puissent mettre sur pied des plans d'action leur permettant de répondre aux priorités et aux enjeux propres à leur pays.
- La commission sport et environnement du CIO devrait aider les CNO, par le biais des programmes de la Solidarité Olympique, à élaborer et mettre en œuvre des projets dans le domaine du sport et de l'environnement.
- Le CIO, en collaboration avec ses partenaires, devrait établir des principes directeurs pour la mise sur pied de projets réalistes au niveau national.
- Le sport devrait permettre d'aborder d'autres priorités économiques et sociales, comme la lutte contre la pauvreté et la propagation du VIH/SIDA ou encore la promotion de la justice sociale, du bien-être de l'homme et de l'égalité des sexes.

2. Le rôle des athlètes dans la diffusion des informations

- Il faudrait optimiser le rôle efficace joué par les athlètes et leurs organisations dans l'éducation et les programmes de sensibilisation, en mettant l'accent sur l'importance de la durabilité et de la protection de l'environnement.

- Il faudrait inviter et encourager les athlètes, en tant que modèles, à contribuer à la diffusion de messages « verts » au sein de la communauté.

3. Pour des manifestations sportives dans le respect des principes du développement durable : collaboration entre les différents acteurs

- Il est essentiel de mettre en place, dès le début des préparatifs, des partenariats efficaces entre les organisateurs, les autorités locales et nationales et la société civile, afin de garantir le succès des manifestations sportives sur le plan environnemental.
- Le rôle des athlètes en tant que modèles pour l'instauration d'une telle collaboration devrait être développé afin de promouvoir un environnement sain et sûr.

4. Pour une conception durable des sites

- Le respect de l'environnement dans la conception des sites fait partie intégrante de l'héritage légué par les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques en matière de développement durable.
- Tous les membres de la communauté locale doivent contribuer au développement durable pour un environnement meilleur.

5. Après la manifestation : l'héritage environnemental

L'héritage des Jeux Olympiques sur le plan environnemental s'est fortement amélioré de Jeux en Jeux, touchant même d'autres manifestations sportives de haut niveau (telles que les Jeux du Commonwealth ou la Coupe du monde de football).

- Les comités d'organisation se doivent de nouer de solides relations avec toutes les parties intéressées (et notamment la communauté, les autorités locales et le secteur privé).
- Un transfert de connaissances doit s'opérer entre villes. Ce transfert doit se poursuivre au-delà des Jeux.

6. Partenariats en matière de marketing pour le sport et l'environnement

L'environnement étant devenu un aspect fondamental de la société et du Mouvement olympique, les Jeux Olympiques peuvent offrir une occasion unique de présenter des projets respectueux de l'environnement et de sensibiliser davantage les sponsors aux enjeux environnementaux.

- Il est essentiel de s'assurer que les prestataires de services et les sponsors approuvent les principes environnementaux et y adhèrent pleinement dès la phase de planification afin d'éviter les problèmes ultérieurs.
- Une communication étroite entre les organisateurs (détenteurs des droits) et les sponsors est essentielle afin de tirer parti au maximum des occasions qui sont offertes de bâtir un programme environnemental solide et de présenter des produits et services plus durables.

7. *Suivi et évaluation des manifestations sportives en terme de développement durable*

- Le processus de suivi des manifestations sportives en terme de développement durable constitue un enjeu de taille aussi bien pour le CIO que pour les villes hôtes.
- Il est essentiel d'intégrer les flux d'informations en matière environnementale, sociale et économique dans les comptes rendus de gestion et le processus de prise de décision si l'on veut que chaque édition des Jeux Olympiques laisse un héritage positif.
- Ainsi, il est important de développer le projet OGGI du CIO pour que les manifestations sportives s'inscrivent dans le contexte du développement durable.

8. *Pour des produits et services respectueux de l'environnement dans le domaine sportif*

On obtient les meilleurs résultats lorsque les principes de durabilité sont mis en valeur et encouragés tout au long de la « chaîne de production » des biens et services liés aux installations et manifestations sportives.

- Les organisateurs doivent clairement définir leurs objectifs et priorités en matière de durabilité, puis les faire connaître aussi bien à l'interne qu'à l'externe. Un encadrement et des procédés de prise de décision adéquats devraient être ensuite mis en place afin de permettre à tous les partenaires (en particulier aux fournisseurs de biens et services) d'obtenir de bons résultats dans ces domaines.
- Les stratégies et les procédés d'approvisionnement « vert » doivent être communiqués à toutes les autorités publiques et autres partenaires.